



DEPARTEMENT DU FINISTERE
Commune de Plomeur

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 JUIN 2021

N° acte : 2021 – D 10 – CM 24.06.2021	Classification : 7.5 – Subventions
---------------------------------------	------------------------------------

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Plomeur, sous la présidence de Monsieur Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 17 juin 2021

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice, à l'exception de : Linda LAPPART (procuration à Ludovic STEPHANT), Catherine TIRILLY (procuration à Gaëlle BERROU), Typhène NEDELEC (procuration à Ronan CRÉDOU).

Absente : Madame Mélina KERNINON.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice HÉLIAS a été élu.

OBJET : Subvention Classe d'Intégration Scolaire (CIS) de l'école publique élémentaire de Pont-L'Abbé et l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) du collège privé Saint-Gabriel de Pont-L'Abbé

Sur proposition de Monsieur Le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (26 pour),

- DÉCIDE d'allouer pour l'année scolaire 2021/2022 une subvention de trente euros (30,00 €) aux familles des élèves de Plomeur fréquentant la classe d'intégration scolaire de l'école publique élémentaire de Pont-L'Abbé ainsi qu'aux élèves de Plomeur fréquentant l'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) du collège privé Saint-Gabriel de Pont-L'Abbé.

Un certificat de scolarité sera à fournir à l'appui de la demande qui est à effectuer par la famille.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Ronan CRÉDOU

